Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_04-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAITS DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

N°03-04-2026/ 04 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

DU CCAS DE SAINTE-MARIE

Séance du Mardi 28 Avril 2026

A 15 Heures 30

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_04-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Mardi 28 Avril 2026

- Note explicative de synthèse n° 03-04-2026/04
- Délibération du Conseil d'Administration

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_04-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 28 AVRIL 2026

La réunion du Conseil d'administration s'est tenue dans la grande salle du Centre Social de la Rivière des Pluies, situé au 111 Rue Roger Payet, Rivière des Pluies, 97438 Sainte-Marie, le 28 avril 2026.

Présidence :

- *La séance a été présidée par Madame Céline SITOUZE, Présidente du CCAS de Sainte-Marie.*

QUESTIONS PRINCIPALES

Affaire N°03-04-2026/04 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Étaient présents :

Membres élus :

- *Madame Céline SITOUZE, Présidente ;*
- *Monsieur André CHERIMONT ;*
- *Madame Lucie DAFREVILLE ;*
- *Madame Roseline VALLIAME CALLY ;*
- *Monsieur Jérôme ALAGUIRY ;*
- *Madame Héliette BAKARI SITOUZE*

Étaient présent

Membres nommés :

- *Monsieur Jack VAYTILINGOM ;*
- *Monsieur Jules BON ;*
- *Madame Erika FOUMENAIGUE ;*
- *Monsieur Brice LEICHNIG.*

Était absent excusé :

- *Monsieur Alain DIDELOT.*

Étaient représentés

- *Monsieur Daniel CONVERT, par Madame Héliette BAKARI SITOUZE ;*
- *Madame Edith BUISSON DE LARICHAUDY, par Madame Erika FOUMENAIGUE.*

NOTA : Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché
Le 15 MAI 2026 à la porte du CCAS.
Les membres en exercice étaient de : 13
Présents : 10
Votants : 12
Exprimés : 12

La Présidente du CCAS,

Céline SITOUZE

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_04-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

AFFAIRE N°03-04-2026/04 : ***AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025***

Le Compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 présente un résultat global de clôture excédentaire de **682 488,41 €**, toutes sections confondues.

Calcul de l'affectation du résultat

LIBELLE	CFU-2025
FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	3 939 931,43
Recettes de fonctionnement	4 448 049,83
Résultat de fonctionnement de l'exercice	*508 118,40*
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (montant que l'on retrouve sur le compte R002 du Budget primitif de l'exercice antérieur)	-294 420,06
Résultat cumulé de fonctionnement	**213 698,34**
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	153 612,28
Recettes d'investissement	191 294,86
Résultat d'investissement de l'exercice	*37 682,58*
Résultat d'investissement antérieur reporté D001 : déficit d'investissement cumulé en dépenses (donc un montant précédé d'un signe -) R001 : excédent d'investissement cumulé en recettes (donc un montant précédé d'un signe + ou sans signe)	447 202,59
Résultat cumulé d'investissement	**484 885,17**

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_04-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

RESTES A REALISER	
Restes à réaliser en dépenses	16 095,10
Restes à réaliser en recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	**-16 095,10**
Besoin de financement de la section d'investissement	**Pas de besoin de financement**
Report d'excédent en section de fonctionnement	**213 698,34**
RESULTAT GLOBAL DU BUDGET PRINCIPAL	**682 488,41**

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants relatifs à l'examen et à l'approbation des comptes des établissements publics locaux ;
Vu le compte de résultat du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2025 ;
Considérant que ces documents retracent l'ensemble des opérations budgétaires et financières exécutées au cours de l'exercice et permettent d'apprécier la situation financière et comptable de l'établissement public ;

Il est proposé au Conseil d'administration, après délibération :

Article 1 :

D'approuver le Compte de résultat du CCAS pour l'exercice 2025, tel que présenté ;

Article 2 :

De donner quitus l'ordonnateur pour sa gestion de l'exercice 2025 ;

Article 3 :

D'autoriser Madame la Présidente à procéder aux inscriptions budgétaires ;

Article 4 :

La présente délibération sera transmise :

- À Monsieur le Préfet pour exercice du contrôle de légalité, conformément à l'article L.2131-1 du CGCT ;
- À la Trésorerie compétente, pour exécution comptable ;
- Et fera l'objet d'un affichage au siège du CCAS, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_04-DE

Article 5 :

Le Conseil d'Administration autorise Madame la Présidente du CCAS, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération et à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à délibérer sur cette proposition.

**
*

<u>Décision du Conseil d'Administration</u> :

Le Conseil d'Administration régulièrement réuni en séance plénière, après avoir entendu et examiné le rapport présenté par la Présidente, concernant le Compte de résultat de l'exercice 2025, et après avoir délibéré, décide ce qui suit à l'unanimité des membres présents :

Article 1 :

Approuve le Compte de résultat du CCAS pour l'exercice 2025, tel que présenté ;

Article 2 :

Quitus est donné l'ordonnateur pour sa gestion de l'exercice 2025 ;

Article 3 :

Autorise Madame la Présidente à procéder aux inscriptions budgétaires ;

Article 4 :

La présente délibération sera transmise :

- À Monsieur le Préfet pour exercice du contrôle de légalité, conformément à l'article L.2131-1 du CGCT ;
- À la Trésorerie compétente, pour exécution comptable ;
- Et fera l'objet d'un affichage au siège du CCAS, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_04-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

Article 5 :

Autorise Madame la Présidente du CCAS, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération et à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Vote des membres du conseil d'administration après avoir délibérer :

- Pour : 12 voix dont 2 procurations,
- Contre : 00 voix,
- Abstention : 00 voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture
Le :

et publication ou notification du :
.....

Pour extrait copie conforme,
La Présidente du CCAS,

Céline SITOUZE